

COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

PROCES – VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2009

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 10
Nombre de conseillers présents : 9

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, TAROZZI Marie-Jeanne,
WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE
Stéphanie, PERREZ Denis, STENGER Frédéric, RAPIOR
Sonia.

Membre absent : GALLOT Isabelle.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents.

1) Approbation du compte-rendu du 30 janvier 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2009.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition de l'immeuble ci-après :

- 1) La parcelle 244/23 section 3 située au lieu-dit «Althof» d'une superficie de 1,03 ares, appartenant à Mme UTARD Michèle, vendeur pour la somme de cinq mille quatre cent vingt trois euros (5 423,00 €) à Mr DI LENARDO, 8 rue des Buissonnets à Bourbach-le-Haut.

3) Approbation du compte administratif 2008.

Budget Communal

Compte Administratif

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

Section de fonctionnement

total des dépenses : 235 011,90 €
total des recettes : 314 792,19 €

excédent de fonctionnement : 79 780,29 €

Section d'investissement

total des dépenses : 118 112,04 €
total des recettes : 52 264,08 €

déficit d'investissement : 65 847,96 €

Résultat de clôture 2008 excédent 13 932,33 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Compte de Gestion

Le compte de gestion dressé par le Receveur-Percepteur M. Jacques PHILIPPE dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

Régie des Gîtes

Compte Administratif

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce document et l'examine. Il en ressort :

Section de fonctionnement

total des dépenses : 36 654,92 €
total des recettes : 39 554,44 €

excédent de fonctionnement : 2 899,51 €

Section d'investissement

total des dépenses : 348,90 €
total des recettes : 7 307,11 €

excédent d'investissement : 6 958,21 €

Résultat de clôture 2008 excédent 9 857,72 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Compte de Gestion

Le compte de gestion dressé par le Receveur-Percepteur M. Jacques PHILIPPE dont les résultats sont en conformité avec ceux du compte administratif est également approuvé.

4) Affectation des résultats

Budget Communal

Le Conseil Municipal décide,

- après vote du compte administratif 2008 en accord avec le compte de gestion du receveur,
- considérant les résultats de l'exercice 2008 :

déficit de 65 847,96 € en section d'investissement
excédent de 79 780,29 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2008 :

41 447,37 € d'excédent en section d'investissement
242 380,17 € d'excédent en section de fonctionnement

- d'affecter les résultats comme suit :

41 447,37 € au compte 001 en recette d'investissement du budget primitif 2009 et
242 380,17 € au compte 002 en recette de fonctionnement du budget primitif 2009.

Régie des Gîtes

Le Conseil Municipal décide,

- après vote du compte administratif 2008 en accord avec le compte de gestion du receveur,
- considérant les résultats de l'exercice 2008 :

excédent de 6 958,21 € en section d'investissement
excédent de 2 899,51 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2008 :

54 522,29 € d'excédent en section d'investissement
18 127,87 € d'excédent en section de fonctionnement

- d'affecter les résultats comme suit :

54 522,29 € au compte 001 en recette d'investissement du budget primitif 2009 et
18 127,87 € au compte 002 en recette de fonctionnement du budget primitif 2009.

5) Approbation du Budget Primitif 2009

Budget Communal

Monsieur le Maire invite l'assemblée à examiner les propositions du budget primitif 2009. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le Maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2009 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 581 740,00 €
- recettes : 581 740,00 €

Section d'investissement

- dépenses : 353 657,00 €
- recettes : 353 657,00 €

Régie des Gîtes

Monsieur le Maire invite l'assemblée à examiner les propositions du budget primitif 2009. Après lecture tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement dépenses et recettes, M. le Maire propose de passer au vote.

Le budget primitif 2009 est voté à l'unanimité des membres présents et s'équilibre dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- dépenses : 60 027,00 €
- recettes : 60 027,00 €

Section d'investissement

- dépenses : 73 559,00 €
- recettes : 73 559,00 €

6) Impôts locaux : taux d'imposition des 4 taxes.

Mr le Maire présente différentes simulations de taux sollicitées auprès des services fiscaux. Après consultation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer une hausse de 3 % sur la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti et non bâti. Par contre, aucune augmentation ne sera effectuée sur la taxe professionnelle.

7) Désignation d'un délégué auprès de la commission forêt au sein de la CCPT

Sur proposition de Mr le Maire, le délégué désigné au sein de la commission forêt de la CCPT est :

- Monsieur WELKER André, conseiller municipal, domicilié 7, rue Eschbach à Bourbach-le-Haut

8) Nomination d'un garde-chasse et de permissionnaires.

Le Maire présente à l'assemblée une demande d'agrément concernant le garde-chasse et les permissionnaires particuliers à savoir :

Garde-chasse

1. Monsieur Michel Bembenek, demeurant 5, rue des Chevreuils 68760 Goldbach-Altenbach, titulaire du permis de chasser.

Permissionnaires

2. Monsieur Joachim Peter, demeurant 44, Holzschlag 68760 Goldbach-Altenbach, titulaire du permis de chasser.
3. Monsieur Georges Peretti, demeurant 35, avenue d'Altkirch 68100 Mulhouse, titulaire du permis de chasser.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'avis de toutes les parties concernées et sous réserve de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin :

- donne un avis favorable à ladite demande d'agrément.

9) Achat d'un ordinateur portable pour la direction de l'école communale

Mr le Maire informe l'assemblée que le directeur de l'école nous sollicite pour l'acquisition d'un ordinateur portable afin de le soulager dans ses différentes fonctions. Après discussion, Mr le Maire suggère de passer au vote et il s'avère que la majorité des élus ne souhaite pas donner suite à cette proposition. Néanmoins, l'équipe municipale soumettra à Mr Adam Christophe une autre alternative à savoir l'acquisition d'un disque dur externe.

10) Communications

Soirée compostage

Le SIVU Thann-Cernay, en partenariat avec la commune, organise une réunion d'information sur le compostage qui aura lieu jeudi 9 avril à 19 h 30 au foyer rural.

Sapeurs-pompiers

Mr le Maire informe l'assemblée qu'au sein du corps des sapeurs-pompiers aura lieu prochainement deux démissions suite à un changement de situation familiale et suite à une formation.

Assemblée générale de l'UNC

A l'occasion du 35^{ème} anniversaire de sa création, la section intercommunale de l'UNC Bourbach-le-Bas et Bourbach-le Haut organisera son assemblée générale dimanche 26 avril au foyer rural .

Périscolaire

Dans le cadre d'un projet d'accueil périscolaire, une enquête de besoins aura lieu prochainement auprès de toutes les familles du village. L'équipe municipale tiendra les familles informées des suites de cette enquête.

Haut-Rhin propre

La traditionnelle opération de nettoyage de printemps «Haut-Rhin propre» aura lieu samedi 28 mars 2009. Rendez-vous à 9 h devant l'école maternelle. D'avance mille mercis à tous les participants.

Travaux sur la Route Départementale

Dans un soucis de sécuriser un maximum les usagers de la route, le Conseil Général organisera d'importants travaux sur la chaussée en venant de Masevaux et jusqu'au Col du Schirm. Une première réunion avec les services de la DDE aura lieu lundi 30 mars à 14 h 30 à la mairie.

Maison familiale du Baeselbach

Suite aux travaux de rénovation de la toiture, le comité organisateur nous invite à l'inauguration du bâtiment qui aura lieu samedi 28 mars.

Rue communale Eschbach

Plusieurs rues du village et notamment la rue Eschbach ne sont pas inscrites dans le domaine public. Afin de régulariser cette situation, la commune souhaite acquérir, à titre gratuit, l'ensemble de ces parcelles. L'adjoint Perrez Denis chargé de cette mission attend avec impatience les derniers accords de propriétaires.

Benne à déchets verts

En partenariat avec le SIVU Thann-Cernay, une benne à déchets verts sera mise en place dans le village vers la mi-avril. Cette benne est exclusivement réservée à la tonte de gazon, branchages et taille de haie. Elle sera libre d'accès tous les jours de la semaine jusqu'à l'automne.

Amélioration pastorale

En date du 21 décembre 2007, le Conseil Municipal de Bourbach-le-Haut a consenti un bail rural sur la parcelle 20 section 7 au lieu dit Hundsrucken au profit de Mr Leiser Bruno.

Or il s'avère qu'une erreur dans la dénomination du preneur a été commise suite à des informations erronées qui ont été transmises au secrétariat de la municipalité. En effet, le preneur en place était Mr Leiser Bernard et non Mr Leiser Bruno, ce dernier était alors aide-familial sur l'exploitation de Mr Leiser Bernard et ne pouvait à ce titre prendre ces terres à bail.

Aussi, Mr le Maire sollicite auprès du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la rectification de ce bail avec effet rétroactif à sa date de mise en œuvre en désignant Mr Leiser Bernard en qualité de preneur en place à compter de la date du démarrage du bail, soit le 21 décembre 2007, sous réserve de l'approbation par le contrôle de légalité de cette décision. A défaut, il sollicite l'autorisation de conclure un nouveau bail rural avec prise d'effet immédiate.

Ravalement de façades

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une demande de devis a été faite auprès de plusieurs entreprises pour le ravalement des façades du foyer rural, de l'église et de la mairie-école. Compte-tenu des différentes propositions, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer l'ensemble du marché à l'entreprise Ardizio Peinture de Thann
- d'autoriser Mr le Maire à signer les bons pour accord.

Achat budget régie des gîtes

Mr le Maire fait référence à l'achat récent de matelas pour les gîtes. Après vérification, il s'avère que lors de la livraison, le nombre de matelas n'était pas suffisant. Une commande

supplémentaire a été engagée au tarif initial. La dépense s'élève à 145,00 € TTC. Le prix unitaire étant inférieur à 500,00 €TTC, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'imputer ladite dépense au compte 2188 dépense d'investissement.

11) Divers

Chemins de rondes et de promenades

Dans le cadre du Gerplan porté par la Communauté de Communes du Pays de Thann, une première réunion avec le cabinet d'études a eu lieu lundi 23 mars. Mr le Maire demande à chaque élu de réfléchir à des idées de parcours qui puissent bien évidemment être conciliables avec les différentes contraintes topographiques du village.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 23 h 15.